

n°12
Mai - Juin
2016

La Lettre aux élus

de l'Association Française du Gaz



Le mot du Président

Des signaux à transformer en actes

Lors de la 4^{ème} Conférence Environnementale, le Président de la République a confirmé que les transports propres, dont le GNV, sont une priorité pour aller vers une société bas carbone.

Il a annoncé plusieurs décisions dont « le soutien au développement de la filière du Gaz naturel pour Véhicules afin de réduire leur impact sur l'environnement ».

C'est un geste significatif envers le gaz carburant terrestre mais pas seulement.

En effectuant l'avitaillement en gaz naturel liquéfié du paquebot AidaPrima, le port du Havre a rappelé que le gaz, lorsqu'il est utilisé comme carburant maritime, permet aussi d'éviter les rejets d'oxydes de soufre (SOx) et d'azote NOx, tout en réduisant significativement les émissions de CO₂. En un mot, il a positionné le GNL comme le carburant du futur.

Ces déclarations sont autant de signaux positifs que nous accueillons avec satisfaction mais aussi avec vigilance.

Pour que les signaux d'un jour soit bien les actes de demain.

Bonne lecture !

Jérôme Ferrier
Président de l'AFG



Des stations de Gaz Naturel Véhicule réparties sur l'ensemble du territoire

L'Association Française de Gaz Naturel Véhicule a présenté un rapport intitulé « Infrastructures Gaz Naturel Véhicule 2020 - 2025 » qui dresse les perspectives du gaz carburant terrestre sur notre territoire.

Alors que la directive européenne d'octobre 2014 sur les infrastructures pour les carburants alternatifs demande à chaque Etat membre de mettre en place avant le 18 novembre prochain un cadre d'action national, ce rapport, auquel l'AFG a collaboré, est une première base d'action pour notre pays.

Selon les scénarios, la consommation de gaz dédiée à la mobilité pourrait représenter 6% du mix énergétique en 2030. Elle serait portée par le transport de marchandises, le transport de

voyageurs et les flottes des collectivités.

Ainsi, pour répondre à cette demande, le rapport prévoit un passage de 43 stations en 2015 à 250 stations en 2025 et 300 en 2030.

Le rapport précise, que ce maillage, essentiellement financé par des fonds privés, sera possible si l'écart de taxe entre le GNV et le diesel est maintenu jusqu'en 2025, si l'achat des véhicules au GNV est soutenu et si le bioGNV est reconnu comme un biocarburant avancé.

Une action similaire est mise en place par l'AFG avec l'ensemble de la filière sur le GNL pour le transport maritime et fluvial avec des conclusions attendues avant l'été.

Chiffres-clés

stations de GNV
sont prévues
en France en 2020

207

250

millions d'euros
seront accordées par l'UE
en 2016 au secteur gazier
pour financer ses grands
projets d'infrastructures
énergétiques

Un chèque énergie, plusieurs questions



Le 10 mai dernier, la ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer a annoncé que le décret relatif à la mise en place du chèque énergie, pris en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a été publié au Journal officiel.

Ségolène Royal a indiqué que le chèque énergie sera mis en place à titre expérimental, à partir du 20 mai 2016, dans 4 départements : l'Ardèche, l'Aveyron, les Côtes-d'Armor et le Pas-de-Calais.

L'expérimentation prévue à l'origine sur 3 départements, s'étend donc au Pas-de-Calais, qui représente à lui seul un volume très supérieur aux trois départements précédents.

L'Association Française du Gaz et sa commission des fournisseurs sont extrêmement attentives à ce que la mise en place de ce nouveau système ait lieu dans les meilleures conditions.

Le chèque énergie qui permet aux ménages modestes de régler leurs dépenses d'énergie, et ce quelle que soit leur énergie de chauffage, remplacera les tarifs sociaux de l'énergie actuels et à ce titre appelle à la vigilance des acteurs.

Ainsi la Direction générale de l'Energie et du Climat a été saisie par l'AFG pour obtenir des précisions notamment au sujet des informations communiquées auprès des ménages et des organisations sociales concernés par le périmètre de l'expérimentation.

Grâce au gaz, les émissions des bateaux en France seront moins soufrées

Le Conseil des ministres a adopté, le mercredi 11 mai, un projet de loi portant sur la teneur en soufre des combustibles marins. Il s'agit de la ratification de l'ordonnance du 24 décembre 2015 sur la réduction de la teneur en soufre des combustibles marins. Cette ordonnance modifie le code de l'environnement en précisant les seuils d'émissions de soufre à respecter en mer et à quai ainsi que les sanctions pénales.

Lors de la Conférence environnementale, l'importance de la réduction des émissions de soufre par les navires a été rappelée. Le Gouvernement a ainsi annoncé que la France défendrait devant l'Organisation maritime internationale l'anticipation à 2020 de l'échéance de diminution de la teneur en soufre des carburants marins au lieu de 2025, délai maximal prévu.

Pour parvenir à atteindre ces objectifs, la communication a rappelé les dispositions de la loi sur la transition énergétique visant notamment à soutenir l'utilisation du gaz naturel liquéfié dans les ports.

Le terminal croisière du port du Havre a effectué au mois de mai le tout premier avitaillement en France d'un paquebot en gaz naturel liquéfié.

Alors que le nombre de navires fonctionnant au GNL ne cesse de croître, d'autres places françaises se positionnent sur ce marché, comme Dunkerque et Marseille.

L'action de l'AFG

- > Quel essor du GNL et quelles possibles conséquences en Europe ? Quid de la fusion des zones nord et sud du marché français du gaz ? Quel bilan pour la fin des tarifs réglementés de vente pour les professionnels ? Ce sont quelques-unes des questions soulevées lors de convention annuelle de l'AFG « Bilan et perspectives gazières » qui a eu lieu le jeudi 24 mars 2016 à Paris en présence de plus de 200 personnes ;
- > L'AFG a été auditionnée le 4 mai par la mission d'information commune sur l'application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte de l'Assemblée nationale.



L'agenda

Le 29^e World LPG Forum & 2016 AEGPL Congress aura lieu du 27 au 29 septembre 2016 à Istanbul. Il rassemblera les scientifiques de l'industrie du GPL, les technologies les plus innovantes à ce jour, et l'expérience des professionnels les plus chevronnés.

La Lettre aux élus | N° 12 | Mai - Juin 2016 |

➔ AFG, 8 rue de l'Hôtel de Ville, 92 200 Neuilly-sur-Seine • www.afgaz.fr • Directeur de la publication : Georges Bouchard • Rédacteur en chef : Julien Miro • Maquette : Peggy Sevcik - Design Graphik • Copyright : © Renault Trucks - AFGNV - © Shutterstock